



La commune de Heiteren doit réaliser une enquête de recensement de la population.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Les données collectées sont destinées à l'INSEE. Votre participation est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

L'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

La collecte des données auprès de la population sera réalisée par nos deux agents recenseurs, Mr et Mme AILLET. Ils se rendront à votre domicile afin de vous déposer les formulaires de recensement.

Vous aurez la possibilité de répondre soit en remplissant les formulaires papier soit par internet.



Merci de réserver un bon accueil aux agents recenseurs